# COMMUNE DE SEPMERIES

# Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du Vendredi 23 octobre 2020 à 20h

#### Conseil Municipal convoqué le 19 octobre 2020

### Présents:

Mmes & Mrs: Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Anne-Laure GAILLET, Daniel POTTIEZ, Alain DUPUIS, Néjia LECAT, Jean-Michel PASBECQ, Christophe DIENNE.

### Retard: /

### Absents ayant donné procuration :

Alice PETIAUX à Anne-Laure GAILLET
Agathe OLIVIER à Thierry SOSZYNSKI
Anthony DOUVRY à Christian BASSEZ
Excusé(e)s:
Caroline DANEULIN
Corentin BONET
Romain GEORGES
Absent(e)s:
Sophie DUVAL

En présence de la secrétaire : /

Il y a une semaine jour pour jour, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique a été assassiné. Il est mort pour avoir enseigné la liberté de penser et pour avoir accompli sa mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique. Il enseignait les principes de la République, de la Démocratie.

Pour cela, je demande aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en sa mémoire... Cette minute de silence pourra rappeler notre attachement aux grands principes de la République et l'immense respect dû à celles et ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain.

#### 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Daniel Pottiez a été nommée secrétaire de séance.

### 3-Délibérations communales

### a. Subventions aux associations

En raison de l'épidémie de covid-19, les associations ont dû cesser temporairement leurs activités ou reporter des projets et actions.

Cependant, dans le cadre de notre soutien aux associations locales ayant déjà exercé une activité auparavant, une subvention de fonctionnement globale peut être accordée.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée municipale d'allouer une subvention aux différentes associations, ci-dessous :

> Association de Parents d'élèves de Sepmeries			300 €
Pour: 11 > Associa	Abstention : 0 ation Karaté traditio		300 €
	Abstention : 0  Ition FASTE	Contre: 0	300 €
	Abstention : 0 ation Sté de Chasse	Contre : 0 Nouvelle "L'Entente"	300€
Mme Anne-Laure GAILLET ne prend pas part au vote.			
	Abstention : 0 at <mark>ion Société de Ch</mark> o		300 €
Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0  ➤ Association UNC AFN de Sepmeries			200 €
	Abstention : 0 ation Club des Ainés		300 €
Mrs Alain DUPUIS et Christian BASSEZ ne prennent pas part au vote.			
	Abstention: 0 ation "Gym-Danse &		300 €
M. Thierry SOSZYNSKI ne prend pas part au vote.			
	Abstention: 0 ation Mormal Rencont		300 €
M. Christian BASSEZ ne prend pas part au vote.			
Pour: 9	Abstention: 0	Contre : 0	

# b. <u>Délibération pour l'adhésion à la convention de partenariat pour l'accompagnement des élèves de maternelle dans les transports scolaires.</u>

Le transport scolaire de nos élèves dans le cadre du RPI est assuré par la Région Hauts-de-France, à ce titre, notre collectivité met à disposition un accompagnateur conformément au règlement régional relatif aux transports scolaires.

La convention a pour but de préciser les engagements de chacune des parties, relatifs à l'organisation de l'accompagnement, aux missions assignées à l'accompagnateur ainsi qu'aux modalités de participation de la Région.

Autorisez-vous Monsieur le Maire à signer cette convention?

Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0 Retard: 0

# c. <u>Délibération pour l'adhésion à la convention aux services de prévention du CDG59</u> Pôle santé Sécurité au Travail.

Nous sommes adhérents au Pôle Santé Sécurité au Travail CDG59 pour respecter nos obligations en matière de prévention (visites médicales des agents). Le conseil d'administration du CDG59 a choisi de simplifier et d'enrichir son offre de prévention. Pour bénéficier de ces nouvelles prestations, nous devons délibérer et envoyer la convention signée avant le 01 novembre 2020.

Autorisez-vous Monsieur le Maire à mettre à jour ce partenariat?

Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

# d. <u>Délibération pour l'adhésion à la convention pour la constitution d'un groupement de</u> commande pour l'achat d'électricité.

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi Nome et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, a mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Monsieur le Maire rappelle que, plus récemment, la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat vise à répondre à l'urgence écologique et climatique et que son article 64 modifie l'article L. 337-7 du code de l'énergie qui traite des bénéficiaires des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV) pour les sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. L'impact de cette modification est la limitation du champ d'application des tarifs réglementés de vente et par conséquent une fin partielle de ceux-ci.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) implique une obligation de mise en concurrence relative aux marchés publics pour les acheteurs concernés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a décidé de créer un groupement de commandes à titre expérimental à destination de 42 communes adhérentes à la « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public » (SIRPP) et des 4 intercommunalités de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe pour la fourniture d'électricité des bâtiments et installations d'éclairage public.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire de l'Avesnois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (SMPNRA) et que le début de fourniture démarrera au cours du 1er trimestre 2021.

Monsieur le Maire indique que dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SMPNRA à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

Par son vote, l'assemblée délibérante :

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents;

#### AUTORISE:

- L'adhésion de la commune de SEPMERIES au groupement de commandes coordonné par le SMPNRA, pour l'achat d'électricité;
- Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- Le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune, et ce, sans distinction de procédures ou de montants;
  Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.

Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

# e. Délibération pour le remboursement de locations de la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au courrier de Monsieur Steeve RIBEAUCOURT annulant la réservation de la salle des fêtes pour le 14 novembre et de Mme Céline ROCHA annulant la réservation de la salle des fêtes pour le 24 octobre

Aussi, il propose de leur rembourser les arrhes de la location d'un montant respectif de 170€ et de 150 €.

Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

# f. <u>Délibération pour le remboursement des frais de déplacement pour le personnel et les membres du conseil.</u>

Monsieur le maire propose à l'assemblée municipale de rembourser les frais de déplacement des agents titulaires, non titulaires et contrats aidés ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal qui sont amenés à effectuer des stages de formation où à se rendre à des réunions, dans le cadre de leur fonction.

Pour: 11

Abstention: 0

Contre: 0

# g. <u>Délibération pour le remboursement des frais de fonctionnement avancés par Mr</u> <u>Alain DUPUIS, 3ème adjoint.</u>

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur DUPUIS Alain, 3ème adjoint a dû procéder au paiement par carte bleue d'un achat :

- Intermarché le 12 octobre 2020 pour un montant de 25€ correspondant à l'achat de gasoil étant donné la fermeture des Etablissements Mouftiez à Sepmeries

Aussi, il propose de lui rembourser les frais engagés par carte bleue.

Pour: 10

Abstention: 0

Contre: 0

## h. <u>Délibération pour des nouvelles adhésions SIDEN SIAN.</u>

D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)

de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : HONNECHY et MAUROIS (Nord)

de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes : BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)

de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes : DEHERIES et HONNECHY (Nord)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 176/25, 177/26, 178/27, 179/28 et 180/29 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 février 2020.

Pour: 8 Abstention: 3 Contre: 0

# i. <u>Délibération pour la remise de cartes cadeaux aux contrats aidés dans le cadre des fêtes de fin d'année.</u>

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents municipaux en contrat aidé à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeaux) sera de 50 €.

Monsieur le maire invite le conseil à :

Valider le principe de cadeau offert aux agents municipaux en contrat aidé à l'occasion des fêtes de fin d'année d'une valeur de 50 €,

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

### 4-Point par les adjoints

Mme Anne-Laure GAILLET - Adjointe aux Aînés et Ecole

Un questionnaire de la CCPM a été distribué aux aînés de notre commune. Nous avons eu 5 réponses. Point sur l'école :

Notre RPI regroupe 48 enfants sur Sepmeries et 74 sur Maresches.

Une demande a été faite afin de remettre le cycle 3 au sein de notre école afin de rééquilibrer les effectifs.

Les professeurs des écoles remercient les employés communaux pour le travail réalisé pendant les vacances (nettoyages des plaques, cour, murs...).

Une mise en sécurité de prises électriques a été également effectuée.

Exceptionnellement (COVID\_19), le Fonds d'Action Culturelle peut être utilisé dans le cadre d'activités scolaires.

Dans le cadre de la sécurité, une formation à l'utilisation des extincteurs sera dispensée aux enseignants et personnel de l'école.

Des séances de piscine seront dispensées sur l'année 2021 à hauteur de 10 séances, à mettre au budget.

Les parents d'élèves demandent pour allonger la garderie jusqu'à 18h30. Un sondage sera effectué pour connaître le réel besoin.

Voir pour corriger le numéro de téléphone de l'école sur internet.

Prévoir une affiche sur la porte de la cantine afin que les parents de la garderie passent par la porte de la salle périscolaire.

M. Alain DUPUIS - Adjoints aux Travaux
 Les différents points qui suivent ont été abordés :

Chemin de Bermerain réparation en cours par Banteni. Il faut voir pour boucher les petits trous,

Devis Toiture Salle des fêtes,

Devis école (changer la porte + Relamping),

La commission de travaux a décidé d'attendre le printemps pour aménager le rond-point et son fleurissement,

Entrées de village (préparation des parterres en forme blason de la commune) en cours,

Nous avons taillé la haie du cimetière et nettoyé celui-ci. En prévision, le fleurissement de certaines tombes, du monument, du calvaire avant la toussaint.

#### Information/consultation:

- Doit-on maintenir notre contrat de prestation de services pour le déneigement avec les Ets Maréchal?

Pour : O

Abstention: 3

Contre: 8

Des solutions alternatives vont être étudiées.

### Informations diverses:

Monsieur le MAIRE informe le conseil municipal :

- o Octroi de la subvention départementale d'un montant de 4 094.81 € au titre du dispositif d'Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération,
- o Octroi de la subvention départemental d'un montant de 240 913 € au titre du dispositif Villages & Bourgs.
- Rencontre avec Mr BISMAN, architecte du patrimoine afin de préparer le démarrage des travaux de l'église Saint Côme et Saint Damien. Début des travaux - mars 2021.
- o Rencontre avec Mme BOVAY (iNord) du département pour préparer un dossier dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes.
- Une demande a été faite auprès du préfet du Nord afin d'attribuer le titre de maire honoraire à Monsieur Gérard DOURIEZ.

### Questions diverses:

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire a levé la séance à 22h45

La secrétaire de séance,